

Épreuve Orale de Contrôle
Baccalauréat Professionnel :
Session juillet 2024
2^{ème} sous-épreuve : Lettres ou Histoire-Géographie et EMC
Précisions sur les modalités d'oral de contrôle

Ce document de cadrage rappelle les principes de préparation des sujets, d'organisation et d'évaluation de l'épreuve orale de contrôle en Lettres ou Histoire-Géographie et EMC

*Conformément au texte paru au BO n°4 du 27 janvier 2022,
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2139306N.htm>*

Si le candidat souhaite passer l'épreuve en français,
l'examineur pose une question sur l'œuvre intégrale ou le groupement de textes **au choix du candidat.**

Le candidat prépare son intervention durant 15 minutes.

Le candidat n'apporte aucun document.

L'examineur vérifie que le candidat a compris ce qu'il doit faire pendant les 15 minutes de préparation.

Si le candidat souhaite passer l'épreuve en histoire-géographie,
l'examineur **fait tirer au sort** la discipline « histoire » ou la discipline « géographie » et propose un document dans la discipline tirée au sort.

Le candidat prépare son intervention durant 15 minutes.

Le candidat n'apporte aucun document

L'examineur vérifie que le candidat a compris ce qu'il doit faire pendant les 15 minutes de préparation.

L'examineur doit concevoir ses sujets d'histoire et de géographie et les apporter en centre d'examen.

L'examineur interroge le candidat dans un principe de bienveillance.

Soyez très précis dans vos appréciations qui doivent être en cohérence avec la note attribuée.

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION

***NB :** Les candidats individuels présentent une œuvre ou un groupement de textes qui s'inscrit dans le programme limitatif de la classe de terminale. Les attentes de l'épreuve restent inchangées.*

Dans tous les cas, l'égalité de traitement des candidats impose à l'examineur de ne pas commenter le sujet ni d'engager un dialogue avant la fin du temps de préparation de la prestation orale.

EN FRANÇAIS,

→ À l'invitation de l'examinateur, le candidat présente une œuvre intégrale ou un texte d'un groupement de textes prévu par le programme limitatif renouvelable au choix du candidat.

- 15 minutes de préparation.
- 5 minutes d'exposé.
- Échange de 10 minutes avec le candidat sur le même sujet.



LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Bulletin officiel n° 4 du 27-1-2022

**Annexe 4 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2^e sous-épreuve) –
Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français**

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l'évaluation :

On évalue	Critères d'évaluation	Attendus	Niveau d'acquisition			
			TI	I	S	TS
Compétences d'expression orale	Le débit, le volume, l'intonation, la fluidité sont adaptés.	Expression orale audible, fluide et claire.				
	Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue précise et articulée.	Expression et posture adaptées au contexte d'énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe orale.				
Compétences de communication orale	Le candidat parvient à présenter l'œuvre ou le groupement choisi.	Présentation précise de l'œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat dialogue avec l'examinateur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial.	Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l'entretien, capacités d'autocorrection.				
Compétences de lecture et appropriation littéraire	Le candidat s'appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l'intérêt et en dégager les éléments saillants.	Présentation de quelques éléments décisifs de l'œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat montre une compréhension de ce qu'apporte l'œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif.	L'œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu'il pose.				
	Le candidat parvient à rendre compte d'une implication personnelle, d'une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans sa réflexion.	Le choix de l'œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu'il s'est approprié l'œuvre ou les textes lus et peut le(s) mobiliser.				
					Note :	/20

TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant

On valorise :

- la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l'ensemble du thème du programme, à partir de l'œuvre ou du groupement de texte choisi ;
- l'approfondissement du propos au fil de la prestation et de l'entretien ;
- la mobilisation du travail mené en classe ;
- l'analyse, au service de la réflexion, d'expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

Appréciation portée par l'examinateur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examinateur :

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

Le candidat est évalué sur ses compétences orales et ses compétences réflexives à travers ses capacités à tenir un discours oral précis et convaincant et à entrer dans l'échange de façon constructive. L'examinateur évalue sa sensibilité de lecteur, sa compréhension de l'œuvre ou du groupement de texte qu'il présente, sa compréhension des problématiques de l'objet d'étude.

EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE,

- L'examinateur propose un document dans la discipline tirée au sort (texte, image, graphique, carte, etc.) qui porte sur un des thèmes des programmes d'histoire ou de géographie.
- Le candidat prépare son intervention durant 15 minutes.
- L'épreuve se compose d'un exposé de 5 minutes, suivi d'un échange de 10 minutes sur le même sujet ou en élargissant le champ de la réflexion en histoire-géographie.
- Une question d'EMC est posée lors de l'entretien sur la connaissance des principes et valeurs de la République et des règles de fonctionnement du débat démocratique.

Le document proposé indiquera le thème d'étude auquel il se réfère, un titre et la source.

		Bulletin officiel n° 4 du 27-1-2022			
Annexe 5 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2° sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)					
Nom du candidat :					
Spécialité du baccalauréat professionnel :					
Sujet tiré au sort : histoire ou géographie (barrer la mention inutile).					
Question posée en EMC lors de l'entretien avec le candidat :					
.....					
.....					
.....					
Compétences (à partir du tableau des compétences définies dans les programmes d'enseignement*)	Niveau d'acquisition				
	TI	I	S	TS	
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.					
S'approprier les démarches historiques et géographiques.					
S'exprimer de manière claire et présenter son propos de façon organisée.					
Mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter de manière cohérente et étayée.					
	Note : /20				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant					
* Le professeur se reportera aux programmes pour disposer des détails des items de compétences, de même pour les repères et notions qui sont définis dans chaque thème des programmes d'histoire-géographie et enseignement moral et civique.					
Appréciation portée par l'examinateur sur la prestation du candidat :					
Nom et signature de l'examinateur :					
© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr					

Le candidat est évalué sur sa maîtrise des compétences disciplinaires, repères et démarches historiques ou géographiques, sur ses compétences orales, sa capacité à organiser son propos et à mobiliser les principes et valeurs de la République de manière argumentée.